

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 31 MARS 2017

L'an **deux mille dix-sept**, le **vendredi trente et un mars** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Suna **ERDOGAN**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Loubna **EDNO BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Richard **UNREIN**.,

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Marielle **DESCOUBES SIBRAC** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Stéphane **PERES DIT PEREY** (procuration Vincent **COSTE**),
Salim **KOÇ** (procuration Suna **ERDOGAN**),
Maférima **DIAGNE** (procuration Danielle **JOUS**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**),
Myriam **LECHARLIER** (procuration Marc **SALLOT**).

Absents :

Frédéric **BERGMAN**.

Absente excusée :

Mónica **CASANOVA**

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

N° 2017/31.03/02

MARCHES PUBLICS : FOULEES LITTERAIRES 2017/2018/2019/2020
AUTORISATION SIGNATURE

Monsieur Bernard RIVAILLÉ est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Jean TOUZEAU, Maire, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Dans le cadre la valorisation de son territoire, la Ville organise une consultation de prestataires spécialisés pour l'organisation de l'événement intitulé « Les Foulées Littéraires : Salon du livre et des littératures sportives » pour les éditions de 2017, 2018, 2019 (en tranche ferme) et 2020 (en tranche optionnelle).

Le marché est alloti avec un lot 1 « prestation artistique », un lot 2 « organisation/production » et un lot 3 « recherche de partenariats financiers ».

Après avis favorable d'une commission technique réunie comme un jury en date du 15 mars 2017 sur l'attribution de ce marché pour les lots n°1 et 2, (lot n°3 déclaré infructueux), il est donc demandé au Conseil Municipal :

* d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le candidat Côte Ouest (33000 Bordeaux) pour un montant de :

- pour le lot N° 1 :
 - 37.000 € HT pour la tranche ferme des éditions 2017, 2018 et 2019,
 - 17.000 € HT pour la tranche optionnelle de l'édition 2020,
- pour le lot N° 2 :
 - 250.000 € HT pour la tranche ferme des éditions 2017, 2018 et 2019,
 - 112.000 € HT pour la tranche optionnelle de l'édition 2020.

Avis favorable de la Commission Ville culturelle et Animée du 20 mars 2017.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 30,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant le besoin pour la Ville d'organiser les Foulées littéraires pour les éditions 2017, 2018, 2019 et 2020 ;

DECIDE :

Article unique :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le candidat Côte Ouest (33000 Bordeaux) pour un montant de :

- pour le lot N° 1 « prestation artistique » :
37.000 € HT pour la tranche ferme des éditions 2017, 2018 et 2019,
17.000 € HT pour la tranche optionnelle de l'édition 2020.
- pour le lot N° 2 « organisation/production »
250.000 € HT pour la tranche ferme des éditions 2017, 2018 et 2019,
112.000 € HT pour la tranche optionnelle de l'édition 2020.

VOTE :

POUR :

- 25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts
- 1 – Groupe Lormont Avenir
- 3 - Groupe Choisir Lormont

Le Maire :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ⇒ informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 3 avril 2017
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,